

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

n° 172-25 C

Objet : RS - Approbation du budget 2025 et du compte financier 2024 de Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT)

- date de convocation le 19 septembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Vérel-Pragondran, salle polyvalente, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 52

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Jimmy Bâabâa - Marie Bénévise - Claudine Bonilla - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Michel Camoz - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerinck - Micheline Myard-Dalmais - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin - Philippe Vuillermet
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Bruno Stellian
Jarsy	Pierre Duperier
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Alain Gaget - Céline Gendron - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	Jean-François Poitou
Le Châtelard	Vincent Boulnois
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Jacques Henriot
Sainte-Reine	
Sonnaz	
Thoiry	Thierry Tournier
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Marcel Ferrari

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 15

de Brigitte Bochaton à Bruno Stellian - de Jean-Pierre Casazza à Philippe Vuillermet - de Maryse Fabre à Damien Regairaz - de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Philippe Gamen à Alexandre Gennaro - de Danièle Goddard à Arthur Boix-Neveu - de James Hallay à Josette Rémy - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Raphaële Mouric à Christelle Favetta-Sieyes - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Claire Plateaux à Sophie Bourgade - de Daniel Roचाix à Franck Morat - de Alain Thieffenat à Martine Lambert

- conseillers excusés : 15

Anne-Marie Barouti - Stéphane Bochet - Daniel Bouchet - Frédéric Bret - Max Joly - Laïla Karoui - Sylvie Koska - Luc Meunier - Marine Mithieux - Benoit Perrotton - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Walter Sartori - Alain Saurel - Alexandra Turnar

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 25 septembre 2025

délibération n° 172-25 C

objet **RS - Approbation du budget 2025 et du compte financier 2024 de Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT)**

Cécile Trahand, vice-présidente chargée du tourisme et du rayonnement de l'agglomération, en lien avec Pierre Brun, vice-président chargé des finances et Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé du contrôle de gestion interne et externe, de la gestion déléguée, des moyens des services et de la commande publique, rappelle que conformément aux articles L. 133-8 et R. 133-16 du code du tourisme, le budget et le compte financier (c'est-à-dire le compte de gestion et le compte administratif réunis) de GCAT, délibérés par le comité de direction de GCAT respectivement les 19 mars et 18 juin 2025, doivent être soumis à l'approbation du Conseil communautaire.

Le budget 2025 de GCAT s'inscrit dans le Schéma de développement touristique 2024-2030 de Grand Chambéry qui définit la politique publique et la trajectoire en matière de tourisme.

GCAT poursuit le développement de ses recettes propres, maîtrise ses dépenses de fonctionnement tout en maintenant le plan d'action prévu (appui à la stratégie événementielle, développement d'actions de marketing digital, poursuite et déploiement de la mise en visibilité de la marque Chambéry Montagnes).

Avec un budget de 3 140 k€ en fonctionnement et de 160 k€ en investissement, les orientations budgétaires 2025 confirment cette tendance et cette dynamique.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé d'agréer le compte financier 2024 et le budget primitif 2025 de Grand Chambéry Alpes Tourisme.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du tourisme, notamment ses articles L. 133-8 et R. 133-16,

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de tourisme,

Vu la délibération n° 325 du 19 mars 2025 du comité de direction de Grand Chambéry Alpes Tourisme portant approbation du budget primitif 2025,

Vu les délibérations n° 329 et 330 du 18 juin 2025 du comité de direction de Grand Chambéry Alpes Tourisme portant approbation respectivement du compte de gestion et du compte administratif 2024,

Vu la convention d'objectifs et de moyens 2023-2026 entre Grand Chambéry et Grand Chambéry Alpes Tourisme et son avenant n° 1,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver le budget primitif 2025 et le compte financier 2024 de Grand Chambéry Alpes Tourisme ci-annexés.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **172-25 C**

Objet de l'acte :	RS - Approbation du budget 2025 et du compte financier 2024 de Grand Chambéry Alpes Tourisme (GCAT)
Classification Préfecture :	5 - Institutions et vie politique 7 - Intercommunalité 4 - Création ou gestion d'équipements ou de services (articles L.5214-16-1 et L.5216-7-1 du CGCT)
Date de l'acte :	25 septembre 2025
Annexe(s) :	Budget primitif 2025 GCAT, Compte administratif 2024 GCAT, Compte de gestion 2024 GCAT

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250925-lmc1H33981H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33981H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	30 septembre 2025
--------------------------------------	-------------------

Date de réception en Préfecture :	30 septembre 2025
-----------------------------------	-------------------

Date de publication sur le site internet:	mardi 30 septembre 2025
---	-------------------------